

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2022

**Personnes présentes** : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Jean Pierre Marca, Philippe Boulze, Nathalie Pichon, Muriel Roudil, Tristan Brem, Bastien Roquier

**Personnes absentes excusées** : Pristina Segulier : *procuration de vote donnée à Muriel Roudil* ; Frédéric Silvain

**Secrétaire de Séance** : *Edith Glardon*

**CONSEIL MUNICIPAL** : ouverture de la séance à 19h :

**L'ordre du jour** :

- Délibération : dissolution du SIVU DFCI des massifs entre Galeizon et Gardon.
- Délibération : adhésion à la charte du Parc National des Cévennes
- Délibération : adhésion au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
- Décision modificatives 2022-1 et 2022-2 au budget 2022
- Organisme social : choix entre le CNAS et le COS
- Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public concernant l'Atelier des Epicuriens : débat sur les propositions de la municipalité discutées avec Jean Yves Piccinali et Nelly Tognotti Paute concernant les prestations et services demandés dans le cadre de ce contrat.
- Agenda
- Point sur les commissions
- Formation 1<sup>er</sup> secours du samedi 19 novembre 2022
- Questions diverses.

**Le Conseil est ouvert à 19h.**

**Délibération concernant la dissolution du SIVU DFCI des massifs entre Galeizon et Gardon**

Délibération est prise concernant cette dissolution

*Délibération votée à l'unanimité du conseil : 10 voix*

*(9 présents + la procuration donnée à Muriel Roudil pour Pristina Segulier).*

**Délibération pour l'adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes**

Cette délibération a déjà fait l'objet d'un vote lors du Conseil Municipal du 2 juin 2022, mais la délibération n'ayant pas été faite dans les délais, le conseil de ce jour doit la remettre au vote

*Délibération votée à l'unanimité du conseil : 10 voix*

*(9 présents + la procuration donnée à Muriel Roudil pour Pristina Segulier).*

**Délibération pour l'adhésion de la commune au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles :**

Le Maire propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2023

*Délibération votée à l'unanimité du conseil : 10 voix*

*(9 présents + la procuration donnée à Muriel Roudil pour Pristina Segulier).*

**Deux décisions modificatives au budget 2022 doivent faire l'objet d'un vote :**

### **DM N°1 : crédits supplémentaires**

Cette décision modificative est nécessaire en raison des crédits supplémentaires générés par la fusion du SIVU DFCI ; elle permettra :

- de mettre en accord les résultats budgétaires (+ 7 788 € en investissement et + 5 882.14 € en fonctionnement) avec la comptabilité générale, suite aux écritures d'intégration de la comptabilité du syndicat dissout ;
- de prévoir les crédits pour le versement d'une subvention au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles une fois l'arrêté d'extension de compétence DFCI pris en Préfecture.

**Délibération votée à l'unanimité du conseil : 10 voix**

*(9 présents + la procuration donnée à Muriel Roudil pour Pristina Seguier).*

### **DM N° 2 : virements (de compte à compte) de crédits**

Cette décision modificative a pour objet de diminuer les crédits figurant sur «résultat d'exploitation à reporter » pour augmenter ceux figurant aux chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget primitif (prévisionnel) 2022.

Cpte : R 002 «résultats d'exploitation à reporter» = - 28 000 €

Cpte : D 011 «charges à caractère général» = + 10 000 €

Cpte : D 012 «charges de personnel et frais assimilés» = + 18 000 €

**Délibération votée à l'unanimité du conseil : 10 voix**

*(9 présents + la procuration donnée à Muriel Roudil pour Pristina Seguier).*

### **Organisme social pour le personnel municipal**

Il s'agit de décider à quel organisme social la municipalité va adhérer pour que son personnel puisse profiter des aides sociales de toutes sortes.

Deux organismes proposent sensiblement les mêmes prestations pour un coût semblable à la charge de la municipalité : le CNAS et le COS ; aucune décision n'est prise ce jour.

**La délibération est reportée au prochain conseil.**

**Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public concernant l'Atelier des Epicuriens : débat sur les propositions de la municipalité discutées avec Jean Yves Piccinali et Nelly concernant les prestations et services demandés dans le cadre de ce contrat.**

Un entretien réunissant 3 conseillers municipaux (Adrien Chapon maire, Muriel Roudil et Edith Glardon conseillères) et Jean Yves Piccinali du restaurant « l'Atelier des Epicuriens » accompagné de Nelly Tognotti Paute a eu lieu le lundi 10 octobre dernier : une proposition écrite leur avait été faite concernant plus spécialement les services et les prestations demandés dans le cadre du futur contrat. Cette proposition a fait l'objet d'une discussion aboutissant à la modification ou l'ajout de certains points.

Après le retour de ces propositions, le conseil a abordé les points suivants :

- Horaires d'ouverture et affichage ;
- Prestations-services et affichage ;
- Offre en matière de restauration type « plat unique » « salade », etc. à des prix abordables ;
- Disponibilité des espaces (cour – terrasses) ;
- Café de pays ;
- Manifestations préparées en partenariat avec la municipalité ou les associations ;
- Vente de produits de 1<sup>ère</sup> nécessité (« l'essentiel » ou « le dépannage qui va bien »)

Un nouveau retour du travail du conseil sera fait lors d'un prochain entretien avec Jean Yves Piccinali et Nelly mi- novembre, pour concertation et accord ensuite en vue de la signature du nouveau contrat dont la durée reste à négocier (1 ou 2 ans avec évaluation tous les 6 mois du cahier des charges et des engagements réciproques).

### **Commissions extra communales : les dates sont fixées**

Commission « Vie Citoyenne » : mercredi 9 novembre à 17h30.

Commission « Consom'Action » : jeudi 17 novembre à 17h30.

Les conseillers s'inscriront aux commissions qui les intéressent plus particulièrement, en qualité d'habitant de Saint Paul La Coste, plus que de conseiller municipal.

### **Divers :**

#### **1- une formation « 1<sup>er</sup> secours » est organisée le samedi 19 novembre 2022 (8h30 à 16h).**

Cette formation sera dispensée par la section Enseignement Secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gard.

Cette formation est ouverte à tout public avec un nombre maximum de 10 personnes.

#### **2 – numérotation des voies de Saint Paul La Coste**

Muriel Roudil a rencontré un agent de la Poste en début de ce mois : La Poste (solutions business) propose ses services pour le projet d'Adressage de la Commune : cette prestation comprendrait l'état des lieux, l'analyse et la formulation des recommandations d'améliorations soumises à la décision finale de la Mairie, le Projet d'adressage lui-même pour sa mise en œuvre. Des options complémentaires peuvent être proposées (accompagnement, communication citoyenne, fourniture de plaques et numéros à des prix intéressants...). Le devis de ces prestations s'élève à 3 567.37 € (sans aucune option ni fournitures).

Avant de prendre une décision à ce sujet, il est convenu de consulter à nouveau le service technique d'Alès agglomération qui assure le même type de prestations.

### **Monsieur le Maire lève la séance à 21h05**

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 27/10/2022 à la porte de la Mairie

conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 27/10/2022

